

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**

RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2017
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO

AVRIL 2017

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	5
1.1.3. Traitement des DOS	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES.....	8
2.1. Coopération internationale.....	8
2.2. Autres activités	9
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	9
2.2.2. Autres actions et rencontres	10
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	11
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	12
CONCLUSION.....	13
ANNEXES.....	14

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GTAC2A	Groupement Togolais d'Assurances Compagnie Africaine d'Assurances
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

- L'environnement socio-économique a été marqué au 1^{er} trimestre 2017 par plusieurs évènements visant, entre autres, à renforcer la sécurité et le bien-être de la population ainsi qu'à consolider le cadre juridique national. Il s'agit notamment de :
 - la poursuite du renforcement de capacités des structures nationales à faire face aux menaces sécuritaires, en particulier dans le domaine maritime, en l'occurrence la conduite d'une opération combinée entre les forces de la marine togolaise et celles de l'US Navy et de la Garde Côtière des Etats Unis d'Amérique (USA) dans les eaux territoriales togolaises et le déroulement d'un exercice de gestion de crise maritime dans les espaces maritimes du Golfe de Guinée, initié par le Commandement Afrique des USA au profit des Etats du Golfe de Guinée ;
 - le lancement d'un programme d'activités de réparation des violences socio-politiques de 1958 à 2005 connues par le Togo ;
 - le renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, avec la prestation de serment des membres de la Haute Autorité créée à cet effet.
- A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de vingt-cinq (25) nouvelles déclarations ;
 - la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
 - la préparation du 7^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du dispositif LBC/FT ;
 - le renforcement des capacités du personnel de la Cellule et des assujettis.
- Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

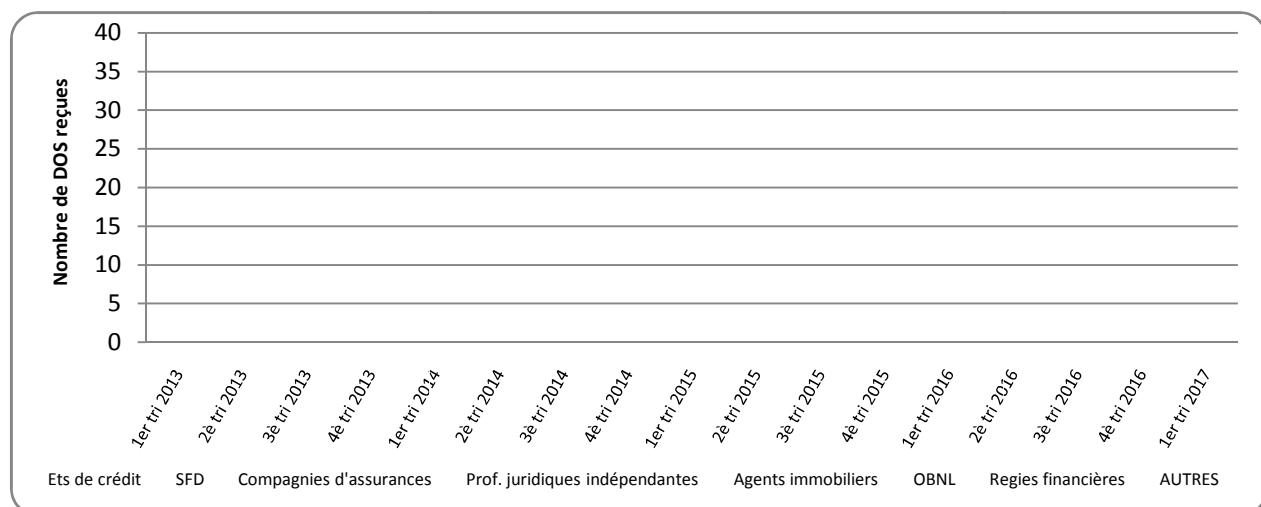
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

- 1- Le 1^{er} trimestre de l'année 2017 a enregistré vingt-cinq (25) opérations suspectes déclarées à la CENTIF-TG contre trente-neuf (39) le trimestre précédent et dix-sept (17) à la même période de l'année précédente.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre sur les cinq (5) dernières années



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

- 2- Ces déclarations proviennent du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes passé de sept (07) à cinq (5) d'un trimestre à l'autre.
- 3- Le montant total des sommes en cause, pour les déclarations reçues, se chiffre à 10,3 milliards de francs CFA.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

- 4- Les déclarations de soupçon enregistrées au 1^{er} trimestre 2017 révèlent :
- 1 cas relatif à l'escroquerie ;
 - 1 cas d'infraction à la réglementation des changes ;
 - 23 cas d'opérations dont la justification des transactions reste à clarifier.
- 5- Concernant l'escroquerie, il s'agit d'individus qui, sous le couvert d'une société résidente d'un pays voisin, font usage de faux pour extorquer les fonds appartenant à une société cliente de la banque déclarante. Cette déclaration porte sur un ordre de virement permanent de 49,9 millions de francs CFA.

- 6- S'agissant du cas d'infraction à la réglementation des changes, il est relatif à deux (02) retraits en espèces par chèque bancaire d'un commerçant en vue d'effectuer des achats de devises. Les transactions objet de ces déclarations se chiffrent à 130,0 millions de francs CFA.
- 7- Les autres cas correspondant à la somme de 10,1 milliards de FCFA concernent :
- de fréquents transferts reçus de l'étranger au profit d'un OBNL dont le nom présente des similitudes avec une organisation terroriste ;
 - des versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - des transferts rapides d'argent reçus, sans lien apparent entre les donneurs d'ordre et les bénéficiaires ou au motif économique inexistant ou contradictoire suivant les différentes sources ;
 - des réceptions de transferts rapides d'argent par des clients occasionnels originaires des pays de la sous-région ouest africaine, aux guichets d'une banque située dans les zones à proximité des frontières togolaises.
- 8- Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

- 9- Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité et l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
- 10- Toutes les DOS reçues au cours du 1^{er} trimestre 2017 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. La commission d'analyse des DOS a tenu trois (03) séances de travail consacrées à l'examen de neuf (09) dossiers dont deux (02), datant chacun de 2012 et 2014, ont été transmis au Procureur de la République, cinq (05) font l'objet de recherches complémentaires et les deux (02) derniers, reçus en 2016, ont été classés en raison de l'absence d'élément probant de BC/FT.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

- 11- Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
- 12- Au plan national, sur la période sous revue, la CENTIF-TG a effectué 430 réquisitions, adressées dans la plupart des cas aux organismes financiers, et enregistré 310 réponses, dont 278 sont relatives aux demandes de la période, situant le taux de réponse à 65%. Les autres réponses reçues durant le trimestre se rapportent à des demandes de l'année 2016. En outre, au cours de ce 1^{er} trimestre, la Cellule a adressé trois (3) réponses à une structure administrative nationale pour deux (2) demandes introduites au cours du trimestre et une (1) en 2016. Les statistiques

relatives à ces échanges, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration entre les acteurs nationaux.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Requêtes envoyées				Requêtes reçues		
		Réponse				Demande	Réponse	Taux d'entrée
		Relatif		Total				
		Nombre	Taux d'entrée	Nombre	Taux d'entrée			
Administration	49	21	43%	23	47%	2	3	150%
EPNFD	1	0	0%	0	0%			-
Organismes financiers	380	257	68%	287	76%			-
Total	430	278	65%	310	72%	2	3	150%

Source : CENTIF-TG

13- Sur le plan international, au cours de la période sous-revue, la CENTIF-TG a adressé onze (11) requêtes aux partenaires de neuf (9) pays [Angleterre (2), Emirats Arabes Unis (1), Ghana (1), Italie (1), Mali (1), Maroc (1), Niger (1), Nigeria (1) et Sénégal (2)] et reçu deux (02) réponses, respectivement de l'Angleterre et du Nigeria, relatives uniquement aux demandes du trimestre.

14- Dans le sens inverse, elle a reçu trois (03) demandes provenant successivement du Mali, de la Guinée et de la République de Lettonie et a transmis trois (3) réponses, respectivement à destination de l'Allemagne, du Burkina et du Mali. Les renseignements transmis correspondent à des demandes d'informations introduites en 2016 auprès de la CENTIF-TG dont l'une a fait l'objet d'un rappel en 2017. Quant aux deux (2) autres demandes reçues au cours de la période sous-revue, les recherches se poursuivent pour leur finalisation.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	11	2	18%
- des autres CRF au Togo	3	3	100%

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

- 15- Au cours de ce 1^{er} trimestre 2017, la coopération internationale a été agrémentée par la participation aux réunions des organes de LBC/FT du Groupe Egmont et du GAIFI, la préparation du 7^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo ainsi que par la signature d'un accord de coopération.
- 16- Du 30 janvier au 05 février 2017, le Président de la Cellule, accompagné du chef du bureau informatique, a pris part à Doha (Qatar) à la 24^{ème} Plénière du Groupe Egmont. Les travaux ont porté notamment sur l'approbation de l'adhésion de nouveaux membres, en l'occurrence le Kosovo et le Cap-Vert, ainsi que sur l'annonce de celle de l'Equateur, approuvée hors session en septembre 2016. Un point a également été consacré à la coopération internationale avec la signature d'accords bilatéraux de partage d'informations entre les CRF. Cette rencontre a également été marquée par la réunion des directeurs des CRF qui ont validé le livre blanc sur l'utilité des rapports de transfert bancaire transfrontalier et deux rapports sur le projet ISIL Phase 2 relatif au financement des réseaux de combattants terroristes étrangers.
- 17- Du 19 au 24 février 2017, le Président a pris part à la 26^{ème} plénière du Groupe d'Action Financière (GAIFI) au siège de l'OCDE à Paris, dont les travaux se sont également déroulés en groupes techniques. Celui en charge des évaluations et de la conformité, dans lequel a siégé le Togo, a analysé le rapport de l'évaluation mutuelle de certains pays et a passé en revue, pour un autre, les progrès et les manquements identifiés lors du dernier rond d'évaluation. En outre, il s'est penché sur le choix du modèle de coordination des évaluations à adopter pour le prochain tour d'évaluation mutuelle (5^{ème}) des pays membres.
- 18- Le 7^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle a été produit avec le concours des acteurs nationaux et transmis au GIABA le 03 février 2017. Il met l'accent sur les actions de plaidoyer auprès des autorités nationales en vue de l'accélération de l'adoption des projets de textes en instance et les efforts fournis pour renforcer l'opérationnalité de la CENTIF-TG, notamment par :
- la mise en place d'un programme d'apurement du stock des DOS ;
 - l'élaboration des lignes directrices pour une meilleure conformité des EPNFD ;
 - les échanges d'informations avec les CRF homologues ;
 - la participation aux rencontres internationales et régionales liées à la LBC/FT.
- 19- Au cours du trimestre sous revue, la CENTIF-TG a renforcé ses liens avec la communauté internationale en concluant le 29 mars 2017 un accord de coopération avec la CRF de l'Ukraine, portant à 17 le nombre total des accords signés.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

- 20- Les actions de formation et de sensibilisation au cours de ce 1^{er} trimestre 2017 ont porté sur le renforcement des capacités du personnel de la Cellule et sur l'organisation d'une journée de sensibilisation.
- 21- Du 13 au 17 février 2017, le Directeur des affaires judiciaires et de la coopération internationale, le Directeur des enquêtes économiques et financières ainsi que le Chef bureau des analystes financiers ont pris part à Accra (Ghana) à l'atelier sur « ***la lutte contre l'extrémisme violent et l'anti-corruption*** ». Initiée par l'Ambassade des Etats Unis au Togo à l'intention notamment des services de poursuite et de répression, cette formation a regroupé des participants venus du Benin, de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo et a été animée par les experts américains du Bureau Fédéral des Investigations (FBI). Les participants ont renforcé leurs capacités, entre autres, sur les mécanismes de lutte contre la corruption et l'extrémisme violent ainsi que sur les difficultés rencontrées dans les enquêtes relatives à la corruption des pouvoirs publics.
- 22- Du 31 janvier au 02 février 2017, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie ainsi que le Directeur des affaires juridiques et de la coopération internationale ont pris part à Lomé à l'atelier régional sur la LBC/FT organisé par INTERPOL au profit des acteurs des pays membres de la CEDEAO. Cet atelier visait à susciter une discussion des acteurs sur les problèmes rencontrés en matière de LBC/FT, en vue de faire des recommandations pour une synergie d'actions dans cette lutte. Cette rencontre a permis également aux participants de prendre conscience de leur rôle au plan national et international pour plus d'efficacité de la LBC/FT.
- 23- Du 20 au 24 mars 2017, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie a pris part à Accra à l'atelier de formation des évaluateurs, co-organisé par le GAFI et le GIABA, sur la méthodologie d'évaluation révisée du GAFI. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer les capacités des participants dans le but de mener avec efficacité le 2^{ème} cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres du GIABA.
- 24- Le 30 mars 2017 s'est déroulée à Lomé, une journée de sensibilisation sur la mise en œuvre effective des dispositions légales relatives à la LBC/FT, dans le secteur de l'assurance et de la réassurance au Togo. Organisée par la CENTIF-TG en collaboration avec le CIMSA LBA/FT, cette rencontre visait à rappeler aux acteurs de ce secteur les dispositions de LBC/FT applicables à leurs activités, à éveiller leur conscience sur la vulnérabilité du secteur au BC/FT et sur la nécessité de la mise en œuvre effective du dispositif de LBC/FT. Plus de quarante (40) participants issus des compagnies et courtiers d'assurance et de réassurance ainsi que de leur autorité de contrôle ont pris part à cette sensibilisation. Les thèmes abordés ont porté notamment sur les normes internationales de la LBC/FT, les obligations du secteur prévues par le Règlement CIMA relatif à la LBC/FT, avec un accent particulier mis sur les obligations de connaissance de la clientèle (KYC) et de déclaration d'opérations suspectes (DOS), ainsi que les typologies et indicateurs de BC/FT.

2.2.2. Autres actions et rencontres

25- En vue d'une meilleure appropriation du dispositif de LBC/FT par les assujettis, la CENTIF a poursuivi, au cours de ce 1^{er} trimestre, l'élaboration des lignes directrices à leur endroit. Sur la période sous revue, deux (02) lignes directrices ont été adoptées par la Cellule, en l'occurrence celles relatives au secteur de immobilier ainsi que celles concernant les négociants en pierres et métaux précieux, et transmises aux assujettis concernés pour observations.

26- Dans le cadre du renforcement du partenariat avec les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT au plan national, la CENTIF a organisé une séance de travail avec les responsables de conformité des établissements de crédit, le 15 mars 2017 à son siège. L'objectif visé par cette rencontre était de présenter auxdits acteurs les nouveaux membres de la CENTIF ainsi que de discuter des défis relatifs aux échanges d'informations entre les deux (2) partenaires. En outre, la Cellule a animé, le 08 mars 2017 à son Siège, une discussion avec le Parquet du Tribunal de Lomé sur les rapports qu'entretiennent les deux institutions dans le cadre du traitement des déclarations d'opérations suspectes. Au cours de cette réunion, le Parquet a évoqué les principales difficultés rencontrées par les juges d'instruction dans le traitement des rapports d'enquête de la CENTIF et a souhaité que la qualité desdits rapports soit améliorée pour une meilleure exploitation. De son côté, la Cellule a invité le Parquet à lui faire des retours d'information sur les rapports d'enquête qui lui sont transmis et à faire diligence pour y investiguer.

27- Suite à la mise en œuvre du programme de formation des formateurs en enquêtes financières initié par l'ONUDC au Togo en mai et juin 2016, une mission de suivi a été dépêchée dans le pays pour en évaluer les résultats. Dans ce cadre, la délégation de l'ONUDC a rencontré la CENTIF le 26 janvier 2017. Au cours de cette séance, la Cellule a témoigné sa gratitude à l'ONUDC pour la mise en œuvre dudit programme permettant au Togo de disposer de formateurs en matière d'enquête financières et a été rassurée par l'ONUDC de sa disponibilité à accompagner le pays pour la divulgation, par les formateurs, des enseignements reçus.

28- Par ailleurs, la CENTIF a délégué un informaticien à la cérémonie de lancement du Rapport 2017 sur les Impératifs de Capacités en Afrique (RICA) organisé par le Centre autonome d'études et de renforcement de capacités pour le développement au Togo (CADERT). Ce rapport, qui présente les résultats de l'étude menée sur le thème : « Développer les capacités en Science, Technologie et Innovation (STI) pour la Transformation de l'Afrique » vise à documenter les expériences du Togo dans les initiatives en STI et à tirer des leçons pour le reste des pays d'Afrique en termes d'impératifs de capacité.

2.2.3. Suivi des déclarations de devises

- 29- Les statistiques sur les mouvements de devises déclarés par les voyageurs, au titre du trimestre sous revue, ne sont pas encore disponibles. Elles seront intégrées dans le prochain rapport.
- 30- L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers. La mise en œuvre des propositions de la CENTIF-TG pour un contrôle de ces flux en vue de détecter ceux qui ne correspondraient pas à des transactions économiques licites aiderait à réduire ces risques.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

31- Le fonctionnement de la CENTIF-TG est tributaire d'insuffisances d'ordre structurel résumées au tableau ci-dessous. Parmi celles-ci, l'adoption des projets de textes juridiques visant à améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo reste la principale préoccupation. Le déclassement du Togo en processus de "suivi renforcé" et la mission de hauts niveaux annoncés par le GIABA accentuent l'urgence de ce besoin. Les plaidoyers se poursuivent pour remédier à ces difficultés.

32- Il est à noter que les changements intervenus dans l'équipe de gestion de la Cellule restent à être formalisés à travers la nomination par décret de quatre (04) des membres, dès la transposition de la nouvelle loi uniforme LBC/FT dans l'ordonnancement juridique national. Le dernier en date est la prise de fonction, à compter du 1^{er} mars 2017, de la nouvelle secrétaire générale en remplacement de l'ancienne rappelée à la BCEAO.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Internaliser le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015 • Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA • Régulariser la désignation des membres non nommés par décret
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) • Vulgariser davantage les textes • Former les acteurs et sensibiliser le grand public • Instituer un cadre d'échanges périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF-TG et du Comité interministériel • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

33- En définitive, la CENTIF-TG a démarré l'année 2017 avec des signes positifs d'une activité soutenue.

34- Le nombre des déclarations de soupçons, deuxième plus haut niveau trimestriel enregistré par la Cellule, ainsi que le nombre de déclarants témoignent de la portée des actions de sensibilisation.

35- Comme le trimestre précédent, les cas signalés durant ce 1er trimestre 2017 révèlent une recrudescence des risques de BC/FT sur les réceptions de fonds de l'étranger. Cette situation a motivé la Cellule à alerter les assujettis, au cours du trimestre passé, à exercer une plus grande vigilance sur les transferts électroniques de fonds reçus à leurs guichets situés près des frontières terrestres du Togo.

36- En outre, la mise en œuvre de la nouvelle procédure de traitement des DOS, révisée en novembre 2016, a permis une prise en charge plus réactive des dossiers par la Cellule au cours du trimestre sous revue.

37- La principale préoccupation demeure la nécessité d'adoption des projets de textes visant une meilleure conformité du dispositif national de LBC/FT aux standards internationaux. Ceci favorisera le reclassement du Togo en position de « suivi régulier accéléré » (au lieu de « suivi renforcé » sa position actuelle) à la prochaine session plénière du GIABA prévue en mai 2017.

Fait à Lomé, le 2017

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	25	10 256 626 761
Systèmes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	-	-
Autres	-	-
Total	25	10 256 626 761

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	1	49 875 500
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	1	130 000 000
Autres	23	10 076 751 261
Total	25	10 256 626 761

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS reçues au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	25	10 256,6
Rapports transmis au Procureur	-	-

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 1er trimestre 2017

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Afrique	2	7
Autres pays de l'UEMOA		4
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	2	2
Autres pays d'Afrique		1
Europe	1	3
Amérique		
Asie		1
Océanie		
TOTAL	3	11

Source : CENTIF-Togo